

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 35468

Numéro SIREN : 907 443 675

Nom ou dénomination : &REPEAT FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 07/02/2022 sous le numéro de dépôt 16822

**&REPEAT FRANCE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 10.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 81, RUE REAUMUR
75002 PARIS**

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNILATERALES ET EXTRAORDINAIRES DU 14 DECEMBRE 2021
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

Procès - Verbal

Le **14 décembre 2021**, à 10.00 heures, au siège de la société &REPEAT FRANCE, SAS, au capital de 10.000 euros, située à 81, rue Réaumur, 75002 Paris, représentée par son Président M. Tor Espen STEINVIK

agissant en qualité d'actionnaire unique de la Société Norvest AB, sis Norrsken House, Birger Jarlsgatan 57 C, 113 56 Stockholm et inscrit au RCS de Stockholm (Sweden) sous le numéro 559188-2625, représentée elle-même par M. Tor Espen STEINVIK.

Propriétaire de la totalité des 10.000 actions de un euro (1 euros), composant le capital social de la Société en France, a pris les décisions relatives à :

- le changement de siège social de la société,
- la modification des statuts de la société.

Sont déposés sur le bureau :

- les statuts modifiés de la société,
- les avis de réception des convocations.

La résolution suivante est adoptée par l'associé unique :

DECISIONS :

I.) CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL :

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société, actuellement sis 81, RUE REAUMUR, 75002 PARIS à la nouvelle adresse suivante :

4 rue Royale, 75008 Paris

II.) MODIFICATION DES STATUTS :

L'associé unique décide de modifier les statuts de la société pour tenir compte du transfert du siège social de la société au 4 rue Royale, 75008 Paris.

....

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le représentant de l'associé unique.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10h10 heures.

Pour l'associé unique

Paris, le 14 décembre 2021

Signatures

Tor Espen STEINVIK

